

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation le 11 février 2022, transmise le 11 février 2022.

PRESENTS : BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GIRARD Régis, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoît, ONDET Frédéric, RENAULT Anne-Marie et SAUTER Virginie

ABSENTS EXCUSES : CARLIN Adeline, LERSTEAU Mathieu, MORICET Sandrine et PELLETIER Corinne.

Monsieur Benoît LATOUR a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Points soumis à délibération

Rue de l'éolienne : demande de subvention au titre du FDADDT (Fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire)

Voirie : programme 2022

Autorisation paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Cotisation 2022 Nacel

Location des terres communales

Organisation du temps de travail

Décisions du Maire

Points non soumis à délibération

Préparation du budget unique 2022.

Questions diverses

Délibération n° 2022-4-7.5

Objet : Rue de l'éolienne - demande de subvention au titre du FDADDT (Fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 23 décembre 2021 confirmant la reconduction du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT) destiné aux collectivités locales. Ce fonds permet d'accompagner les porteurs de projets dans deux domaines : espaces naturels - biodiversité et Sport de nature.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du FDADDT pour le projet d'aménagement du parc de la rue de l'éolienne et la réhabilitation de l'ancienne station d'épuration (2^{ème} tranche).

Le montant de cette 2^{ème} tranche s'élève à la somme de 123.400 € HT et est susceptible d'évoluer en fonction des modifications éventuelles, notamment sur un creusement plus important de la zone humide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire pour la réalisation du parc de la rue de l'éolienne et la réhabilitation de l'ancienne station d'épuration.
- dit que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Subvention	Montant subventionnable HT	Recettes
Travaux tranche ferme		Travaux tranche ferme réglés 162 924 € Maitrise d'œuvre réglée 16 608 €	
Travaux tranche optionnelle		Travaux programmés 2022 123 400 € Maitrise d'œuvre 2 889 €	
Montant Dépense HT		305 821 €	
Conseil Départemental FDSR Socle + Projet	Acquise		25 797 €
Etat Subvention DETR	Acquise		85 753 €
Conseil Régional Subvention CRST	Acquise		58 500 €
Conseil Départemental Subvention FDADDT	Sollicitée		50 000 €
Autofinancement			85 771 €
Total Recette			305 821 €

Délibération n° 2022-5-1.1

Objet : Voirie Avant-projet travaux 2022 établi par la Selarl Branly-Lacaze

Suite à l'étude du programme voirie 2022 réalisée par la commission voirie, la Selarl Branly Lacaze a établi un avant-projet des travaux. Monsieur le Maire présente les différents plans et l'estimation des travaux par secteur :

Secteur 1 – Voirie communale n° 301 Bertin	47 297.00 € ht
Secteur 2 – Voirie communale n° 1 Route du Temple	71 460.50 €
Secteur 3 – Chemin rural n° 3 Fosse Sèche	23 728.00 €
Secteur 4 – Voie communale n° 127 La Courtilonnerie	26 945.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient uniquement le secteur 3 de cet avant-projet, à savoir travaux sur le chemin rural n° 2 Fosse Sèche et charge Monsieur le Maire de procéder à la consultation.

Délibération n° 2022-6-7.5

Objet : Renouvellement Adhésion à l'Association NACEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler son adhésion à l'association Nacel pour l'année 2022, le montant de la cotisation 2022 est de 1.70 € par habitant soit 1183.20 €. Le montant de la cotisation par habitant passe de 1.50 € à 1.70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à l'Association Nacel pour l'année 2022.

Délibération n° 2022-7-3.3

Objet : Location des terres communales

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réviser la location des terres communales.

1) Parcelle cadastrée ZN 143 (rue de l'éolienne) d'une contenance de 2ha13a60ca, dont seulement 80a00ca sont disponibles à la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de louer cette parcelle à Mme TRION Yvette, exploitante agricole, domiciliée La Giraudière à Dolus-le-Sec. Location du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, contenance de 8.000 m² moyennant un fermage de cinq quintaux de blé fermage par hectare.

2) Parcelle cadastrée ZI 67 (La Folie) d'une contenance de 4 ha 78 dont seulement deux hectares sont disponibles à la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer cette parcelle à l'EARL LE CABRAS, exploitant agricole, domicilié La Grand'Maison à Dolus-le-Sec. Location du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 moyennant un fermage de cinq quintaux de blé fermage par hectare.

Délibération n° 2022-8-6.4

Objet : Décisions du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les délégations accordées à M. Le Maire,

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- **Décision 1/2022** : location logement communal n° 1 au 2, rue des écoles aux Etablissements Sociaux Sainte Jeanne d'Arc – Fondation Apprentis d'Auteuil à Loches à compter du 1^{er} février 2022, loyer mensuel 237.40 € + charges 29 €.

- **Décision 2/2022** : acceptation de l'indemnité de sinistre proposée par Groupama suite à l'accident survenu le 09 décembre 2021 où un véhicule a heurté accidentellement un poteau d'éclairage public et arraché les arbustes à l'entrée du bourg. L'indemnité immédiate est de 1246.81 € et l'indemnité différée de 320.84 € (sur présentation de facture).

- **Décision 3/2022** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 01-2022 adressée par Maître LUSSEAU, notaire à Cormery, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section ZI 182 – 29 rue Agnès Sorel, d'une superficie totale de 15a01. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 14 janvier 2022.

- **Décision 4/2022** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 02-2022 adressée par Maître LOUAULT, notaire à Loches, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 864 – E 339 – E 862 – Le Bourg, d'une superficie totale de 4a34. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 18 janvier 2022.

- **Décision 5/2022** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 03-2022 adressée par Maître ANGLADA, notaire à Loches, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section ZK 64 – ZK 72 – 28 rue Agnès Sorel, d'une superficie totale de 38a20. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 08 février 2022.

Points non soumis à délibération

• Organisation du temps de travail

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal sera amené à délibérer afin de définir les modalités d'accomplissement du temps de travail des agents territoriaux après avis du Comité Technique du centre de Gestion.

• Compte administratif 2021 et Budget 2022 - Etude des différentes opérations (nouveaux crédits, choix des opérations ...)

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal les résultats du compte administratif 2021, un projet de budget 2022 et un état de l'endettement pluriannuel.

Le Conseil Municipal étudie les différents chapitres de la section de fonctionnement et inscrit les opérations suivantes en section d'investissement.

Opérations

✓ Voirie (actes Mézière)	1 500 €
✓ Voirie	28.800 €
✓ Aménagement centre bourg	61 240 €
✓ Aménagement rue de l'éolienne + parc	151 357 €
✓ Révision allégée plan local d'urbanisme	6 700 €
✓ Borne + bâches incendie	36 000 €
✓ Matériel cantine	2 800 €

- **Autorisation paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur le Maire indique que ce point est abandonné, le vote du budget étant programmé pour le 15 mars.

- **Révision allégée du PLU**

Monsieur le Maire indique que le bureau d'études Auddicé a accepté de compléter son intervention en ajoutant le déplacement du secteur At à la procédure en cours. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Aménagement centre bourg** : une simulation de l'aménagement sera programmée prochainement.

- **Urbanisme**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une déclaration préalable pour l'implantation d'un pylône de téléphonie est en cours d'instruction.

- **Produit des amendes de police**

Le Conseil municipal prend connaissance du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 10 janvier 2022 relatif à la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre du reversement du produit des amendes de police. Aucune demande ne sera sollicitée cette année.

- **Association Phare en Dol'**

Courrier de l'Association informant la municipalité sur différents points :

- les différentes activités qui seront prochainement proposées : atelier réparation vélo, randonnée VTT, atelier poterie etc...

- recherche de financement pour la réalisation de travaux : la commune pourrait solliciter une subvention dans le cadre de « à vos idées » avec l'aide de la communauté de Communes. Monsieur le Maire propose que l'association sollicite des devis auprès des entreprises.

- demande de mise à disposition gratuite du local. L'association propose de prendre en charge la réfection des peintures et l'installation d'une ligne internet.

Il faut se renseigner pour savoir si ce local devient un ERP car une mise aux normes serait alors nécessaire.

- **Charte de fleurissement**

Le modèle de charte qui sera proposé aux administrés souhaitant s'engager pour le fleurissement de leurs pieds de façades ou murs de clôture est validé par le Conseil Municipal.

- **Demande de subvention**

L'Association Vent de raison, mobilisée contre la menace de projets éoliens et dans le but de défendre la qualité de l'environnement, sollicite par courrier reçu le 18 février 2022 (lettre recommandée avec AR) une subvention pour l'année 2022.

Cette demande sera étudiée au prochain conseil municipal lors des votes des autres subventions.

- **Réunion**

Une réunion sera organisée début juin où seront conviés les agriculteurs exploitant sur la commune. Plusieurs thèmes seront abordés : entretien des fossés et chemins, débarnage.

- **Commémoration**

L'AORT (Association des Officiers de Réserve) organisera les 25 et 26 juin 2022 la commémoration de la ligne de démarcation en réalisant un défi. Le but de ce DEFI est de rendre hommage aux civils et aux militaires ayant vécu les événements de 1940. Les participants revivent ce qu'ont vécu leurs grands-parents. Réunion de préparation le 7 mars 2022.

- **Réunions Conseil Municipal**

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu le jeudi 17 mars 2022 à 18 h et le lundi 28 mars 2022 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.